

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juillet 2025
DATE DE CONVOCATION	1 ^{er} juillet 2025
DATE D’AFFICHAGE	09 juillet 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	23
PROCURATION(S)	09
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUILLET** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient également présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSANT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DEBOISSY, DELIENCOURT, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. LEGO, M. SABIRI à M. GHOU, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET Mme DEBOISSY à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ALTUNTAS.

M. Ousmane N’DIAYE
est nommé Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, ROIX, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°09

TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l’article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, des modifications sont à prévoir suite à départ par mutation et retraite.

- **Modifications du tableau des effectifs suite à départ par mutation :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/08/2025	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
01/10/2025	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, sur proposition de leur hiérarchie et de M. Le Maire, la commission d'harmonisation, a validé l'avancement de grade de plusieurs agents de la Ville.

- **Modifications du tableau des effectifs suite à avancement de grade**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/11/2025	Attaché principal	Attaché hors classe
01/08/2025	Technicien territorial	Technicien territorial principal 2 ^{ème} classe
01/08/2025	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe
01/08/2025	Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe
01/08/2025	Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe
01/08/2025	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe
01/08/2025	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe
01/08/2025	Adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe
01/09/2025	Adjoint technique territoriale	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
01/08/2025	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise territorial principal
01/08/2025	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise territorial principal
01/09/2025	Gardien brigadier de police municipale	Brigadier-chef principal

Sur la base de ces éléments,

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après
lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET